



# COMMISSION FÉMININES

Réunion du 5 mai 2026

## **PV N° 753**

**Présente** : Elodie Diasparra

**Excusés** : Jacques Issartel, Diane Applanat, Allison Poinard, Laurie Strappazon, Christian Bayle

**Courriers** : MOIRANS, GUC, EYBENS, BEUCROISSANT, 2 ROCHERS, BOURGOIN, BRION, VALLEE DU GUIERS, COLLINES, ES TARENTEISE, EYBENS, ECHIROLLES, NIVOLAS, LA SAVOYARDE, GF38, LCA, REVENTIN, JEREMY HUGONNARD-ROCHE

**Adresse mail commission féminines** : [feminines@isere.fff.fr](mailto:feminines@isere.fff.fr)

- **Pour chaque demande**, merci de bien vouloir noter les informations suivantes :  
***catégorie, niveau, poule, date et numéro du match***
- **En cas de problème avec la FMI**, vous devez appeler:  
Mr Marc MALLET (Commission FMI) tel :06 52 97 94 37

---

## **RAPPEL**

---

Suite à la dernière AG du mois de juin, il a été voté que l'éducateur de l'équipe Seniors F D1 doit être titulaire du diplôme DF Coach Seniors (ex CFF3).

Toutefois, une dérogation sera accordée pour une durée d'un an aux équipes accédant de D2 à D1, à condition que l'éducateur en place soit maintenu.

---

## **COMMISSION TECHNIQUE**

---

La Commission Technique a le plaisir de vous annoncer l'ouverture d'une nouvelle **formation CFI U14-U19, exclusivement dédiée aux féminines**.

Cette formation se déroulera sur deux journées :

- 29 mai à Bourgoin

- 12 juin à Nivolas

Les inscriptions sont désormais ouvertes en ligne.

Ne manquez pas cette opportunité de vous former et de développer vos compétences dans l'encadrement du football féminin.

---

## **CHALLENGE SPORTIF CLAUDE MONTPIED U15 U17 U15F U18F**

---

### **Fiche Challenge Claude Montpied 25-26**

Les fiches « sportivité » seront à retourner au district, au plus tard dans les 15 (quinze) jours suivant le dernier match de championnat (date d'envoi par mail faisant foi) à la commission éthique qui sera chargée d'établir le classement.

En cas de non-retour de ces fiches « sportivité » ou si le délai d'envoi ci-dessus n'est pas respecté, l'équipe sera exclue de ce challenge.

Toute équipe déclarée forfait général par la commission sportive sera exclue du challenge.

Chaque équipe dont la fiche sportivité ne sera pas retournée dans les délais sera amendée

---

## **CHAMPIONNAT U13 F A 8**

---

### **Niveau 1**

J9 du 02/05

55085594 – 2 ROCHERS – BOURGOIN : le 16/05

---

## **CHAMPIONNAT U15 F A 8**

---

### **D1**

J17 du 09/05

54646112 GUC – ECHIROLLES : vendredi 08/05, 16H, UFRAPS

---

## **CHAMPIONNAT U18 F A 8**

---

D1

J13 du 09/05

55172770 – LCA – REVENTIN : 10H, stade d'Apprieu

---

## **CHAMPIONNAT U18 F A 11**

---

J20 du 10/05

54782331 – MOIRANS – GUC : samedi 09/05 à 14H, au stade de Saint Cassien, 9 Route de Chartreuse, 38500 Saint-Cassien

54782334 – BRION – VALLEE DU GUIERS : samedi 09/05 à 12h, stade Aimé Pariat de Vif

54782332 – GF38 – MOS3R : au stade ESPAGNAC

---

## COUPES U18 F A 8 ET U15 F

---

1/2: 14/05  
Finale 30/05

---

## COUPES SENIORS F A 8 ET A 11

---

1/2: 14/05  
Finale 31/05

---

## INFOS

---

### **Article 6 de la Charte d’Ethique et de Déontologie du Football de la FFF**

« Le Football ne tient nullement compte de considérations politiques, religieuses, idéologiques ou syndicales de ses acteurs. Par leur intégration au sein du monde du Football, ceux-ci acceptent d’adhérer à ce principe et s’engagent à ne jamais utiliser le Football à ces fins-là, chacun devant faire preuve de tolérance à l’égard d’autrui. Un terrain de football, un stade, un gymnase, ne sont pas des lieux d’expression politique ou religieuse. Ce sont des lieux de neutralité où doivent primer les valeurs du sport : l’égalité, la fraternité, l’impartialité, l’apprentissage du respect de l’arbitre, de soi-même et celui d’autrui. Il incombe aux instances d’assurer cette neutralité sur les lieux de pratique conformément à l’article 1er des Statuts de la FFF. »

### **Article 1 des Statuts de la FFF**

« (...) A ce double titre, sont interdits, à l’occasion de compétitions ou de manifestations organisées sur le territoire de la Fédération ou en lien avec celles-ci : - tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical, - **tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale**, - tout acte de prosélytisme ou manœuvre de propagande, - toute forme d’incivilité.

Toute personne contrevenant à ces dispositions fera l’objet de poursuites disciplinaires et/ou pénales. **Les officiels doivent veiller au respect des dispositions susvisées.** (...) »

Le Président de la FFF, M. Philippe DIALLO, a rédigé un courrier daté du 20 décembre 2023 concernant le principe de neutralité. Les arbitres sont tenus d’appliquer strictement ces directives.

Cela concerne notamment l’obligation d’obtenir une autorisation de la Commission fédérale médicale pour porter des équipements ou vêtements susceptibles de détourner le principe de neutralité « sous prétexte médical ». En l’absence de cette autorisation, et si le joueur refuse de retirer l’équipement en question, celui-ci ne peut pas participer à la rencontre. Bien entendu, une telle décision ne doit intervenir qu’en dernier recours, après une phase de dialogue pédagogique entre l’arbitre et le joueur.

Par ailleurs, le Président de la LAURA Foot, M. Pascal PARENT, a proposé lors du conseil de Ligue du 30 novembre 2024 « d’admettre le port des collants entre le 1er novembre et le 28/29 février en cas de grand froid, sous réserve de l’accord exprès de l’arbitre ».

La loi 4 rappelle que l'équipement de base d'un(e) joueur(se) est :

- un maillot avec des manches ;
- un short ;
- des chaussettes – tout ruban adhésif ou matériau appliqué ou porté à l'extérieur doit être de la même couleur que la partie de la chaussette sur laquelle il est appliqué ou qu'il couvre ;
- des protège-tibias – ils doivent être en matière adéquate et d'une taille appropriée pour offrir un degré de protection raisonnable et doivent être recouverts par les chaussettes. Il incombe aux joueurs de porter des protège-tibias adéquats et d'une taille appropriée ;
- des chaussures.

En conséquence, en dehors de ces équipements, les arbitres ne peuvent tolérer des vêtements non prévus par la loi 4 (style bandeau, cache oreilles ou cou...) qui peuvent être un danger par la sécurité des joueurs en cas de tirage.

## HEURES OFFICIELLES

### Article 33 - Heures officielles et durée des matchs

Type de Match et catégorie		Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Journée de Championnat (Dimanche)	SENIOR F à 8	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H
	SENIOR F à 11	13 H	13 H	12 H 30	12 H 30	12 H 30	13 H	13 H	13 H	13 H	13 H
	Plage horaire autorisée pour le club recevant Senior F à 8 et à 11	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 14 H 30	10 H – 14 H 30	10 H – 14 H 30	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 15 H
Journée de Coupe (Dimanche)	SENIOR F à 8	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H
	SENIOR F à 11	13 H	13 H	12 H	12 H	12 H	13 H	13 H	13 H	13 H	13 H

**33-2 – Heures officielles nocturnes :** *l'heure officielle est fixée à 20h00 en Championnat et en Coupe*

**33-3 – Procédure de changement d'horaire**

**Pendant la « période verte » :** Jusqu'au vendredi 23h59 de la semaine N-1, par le biais de footclubs, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 33 (seniors) et 8-3 (Jeunes). Le club adverse doit obligatoirement valider la demande.

**Pendant la « période orange » :** A compter du samedi 0h00 et jusqu'au lundi 23h59, par l'envoi, de la part des deux clubs, d'un mail de modification d'horaire à la Commission Féminines.

**Pendant la « période rouge » :** La semaine du match, à partir du mardi 00h00 sur décision de la Commission Féminines au vu d'un motif sérieux et motivé.

### HEURES OFFICIELLES pour les U15 F - U18 F à 8 et à 11

Catégories	Heures Officielles	Heures officielles	Plage horaire autorisée pour le club recevant	
	Samedi	Dimanche	Samedi	Dimanche
U 15 F	15 H		12 H 30 – 17 H	10 H 30 – 12 H / 10 H 30 – 15 H 30
U18 F à 8	16 H		12 H 30 – 18 H	10 H 30 – 12 H / 10 H 30 – 15 H 30
U18 F à 11 (District)		10 H	12 H 30 – 18 H	
U18 F à 11 (InterDistrict)		13 H	12 H 30 – 15 H	14 h 30 – 17 h 30 / 10 H – 12 H 30

### Art. 8 des Championnats de jeunes du District Isère

---

## RAPPEL RÈGLEMENT FOOT A 8

---

Les terrains doivent être délimités soit par des piquets, soit par des cônes.

Le hors-jeu se signale à la ligne médiane

Le public doit être derrière la main courante, seules sont autorisées à pénétrer sur le terrain, les personnes inscrites sur la F M I.

Les éducateurs/ éducatrices ainsi que les remplaçantes sur le banc doivent se positionner du côté de la cage à 11 et non au centre du terrain.

Le nombre de remplaçantes pour un match à 8 est au nombre de 4 maximum.

### TEMPS DE JEU :

- U13F : 2 X 30 min pause coaching 1min30 max à la 15<sup>ème</sup> et 45<sup>ème</sup>. / pause mi-temps 5 à 8 min ; **les changements se font uniquement pendant les pauses coaching et à la mi-temps** (sauf blessure), même si bon nombre d'éducatrices et éducateurs pensent que les changements à la volée sont autorisés durant le dernier quart temps, cela n'est pas le cas.
- U15F : 2 X 40 min
- U18F à 8 et à 11 : 2 X 40 min
- Seniors F à 8 et à 11 : 2 X 45

---

## 4<sup>ème</sup> ÉDITION DE TOUTES FOOT

---

### COMMENT S'INSCRIRE ?

Comme l'année dernière, toute la démarche d'inscription pour les instances se fera sur Portail Bleu > Développer des clubs > Toutes Foot (*L'utilisateur doit être habilité par le référent informatique de la Ligue*)

Une affiche personnalisable ainsi que tous les visuels de communication vous attendent également sur la plateforme TOUTESFOOT.

<http://l.contact.fff.eu/rts/go2.aspx?h=490539&tp=i-1NGB-AM-Fht-t2ls3-4i-7VP-1c-t2lre-ICOWEH3534-g4Mlv&pi=5IVpGLptDVVeaha7Xv0noCC55DdKxUcmeQ4UbZGxZ60>

Jacques Issartel / Président  
P : 06 34 87 23 55